

Sommaire

Préface	VII
I. Introduction	1
II. Généralités	5
1. Définition du certificat de travail	7
2. L'importance du certificat de travail	7
3. Les limites à l'importance du certificat de travail	9
III. Les bases légales	11
1. Le certificat de travail selon l'art. 330a CO	13
2. Le certificat de travail des fonctionnaires	15
2.1. Les fonctionnaires fédéraux	15
2.2. Les fonctionnaires cantonaux	16
2.3. Le droit cantonal des fonctionnaires (extraits)	16
3. Le certificat de travail selon la Loi sur le service civil, art. 31	18
4. Le certificat d'apprentissage selon l'art. 346a CO	18
5. Différence entre le certificat de travail et le certificat de libre engagement	20
6. Tableau synoptique des différents certificats	21
7. Aperçu des droits français, allemand et anglais	22
7.1. Le droit français	22
7.2. Le droit allemand	23
7.3. Le droit anglais	24
IV. La rédaction du certificat de travail	27
1. Qui doit rédiger le certificat de travail ?	29
1.1. En général	29
1.2. Le cas particulier du travailleur temporaire	30
1.3. La langue de rédaction	31
2. A quel moment le travailleur peut-il demander un certificat de travail ?	32
2.1. En cours de contrat	33

Sommaire

2.2. A la fin des rapports de travail	34
2.3. Après la fin des rapports de travail	35
2.3.1. La prescription décennale	35
2.3.2. La prescription quinquennale	35
2.3.3. Comment prévenir la prescription ?	36
3. Le contenu du certificat de travail	37
3.1. La règle : le certificat complet	37
3.1.1. La première partie du certificat de travail	37
3.1.2. La deuxième partie du certificat de travail	40
3.2. L'exception : le certificat court	41
3.3. Les limites posées par la protection de la personnalité: l'art. 328 al.1 CO	42
3.4. Les limites posées par la Loi sur la protection des données	42
3.5. Les règles d'usage en matière de rédaction	43
3.6. Le danger des habitudes	43
3.7. La cohérence des motifs invoqués	43
3.8. La responsabilité pénale de l'auteur	44
4. L'arrêt du Tribunal fédéral de 1975	44
4.1. Le rappel des faits	45
4.2. L'argumentation juridique en résumé	48
V. La modification du certificat de travail	49
1. Les possibilités de recours du travailleur	51
1.1. L'action en certification	51
1.2. L'action en rectification	53
1.3. L'action en restitution	53
1.4. L'action en dommages-intérêts	53
2. La résolution des conflits	54
2.1. La conciliation directe	55
2.2. L'arbitrage	55
2.3. Le Tribunal des Prud'hommes	56
3. La falsification du certificat de travail	57
VI. L'interprétation du certificat de travail	59
1. Les philosophies en présence	61
1.1. L'absence d'ambiguïté	61
1.2. L'absence de langage codé	62
1.3. L'entente tacite pour l'interprétation	62

Sommaire

2. Le « langage codé »: l'interprétation des formulations	63
2.1. La performance	63
2.2. Le comportement	66
2.3. A propos de la résiliation	67
VII. Le certificat de travail en pratique	69
1. Questionnaire à l'usage du supérieur hiérarchique	71
2. Exemples de rédaction et commentaires	73
2.1. Certificat court	73
2.2. <i>Certificat intermédiaire mauvais</i>	74
2.3. Certificat mauvais	76
2.4. Certificat moyen	78
2.5. Certificat satisfaisant	80
2.6. Certificat bon	82
2.7. Certificat très bon	85
3. Exemples de formulation	87
VIII. Conclusion	91
Annexes	95
Annexe 1: Arrêt directeur	97
Annexe 2: Les initiatives législatives	100
a) L'initiative Tschäppät	100
b) L'initiative Eymann	100
c) Rapport de la Commission des affaires juridiques du 26 mars 2001 . .	101
d) Rapport de la Commission des affaires juridiques du 28 octobre 2002 .	102
Abréviations	104
Bibliographie choisie et liens Internet	105
Articles de lois mentionnés dans l'ouvrage	106
Index alphabétique	109